

Kinshasa, le

24 FEV 2014



- Sécurité / Toute  
Le Directeur Général  
N.I.: A0707219F

DIFFUSION: **NOTE DE SERVICE N° 01/026 /DGI/DG/DELC/BU/MKE/2014**

Concerne : **Diffusion du Communiqué officiel du Ministère des Finances à l'attention des opérateurs économiques de la République Démocratique du Congo sur la réévaluation des actifs immobilisés des entreprises au titre de l'exercice 2013**

Les Services voudront bien trouver en annexe, pour information, application et large diffusion, copie du Communiqué mieux renseigné en concerne, signé le 11 février 2014.

L'attention des services est appelée sur le fait qu'en raison du faible taux d'inflation qui a prévalu au cours de l'exercice 2013, les opérateurs économiques concernés par l'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais sont informés **qu'il ne sera pas procédé, pour les bilans clos au 31 décembre 2013, à la réévaluation des actifs immobilisés des entreprises.**

En conséquence, les immobilisations acquises avant 2013 sont maintenues à leurs valeurs antérieures ; tandis que celles acquises au cours de l'année 2013 le sont à leurs valeurs d'acquisition.

Les Directeurs Centraux et le Directeur des Grandes Entreprises ainsi que les Directeurs Urbain et Provinciaux des Impôts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la stricte exécution dudit Communiqué.

Dieudonné LOKADI MOGA.-



Ministère des Finances

*Le Ministre*

**COMMUNIQUE OFFICIEL DU MINISTÈRE DES FINANCES A  
L'ATTENTION DES OPERATEURS ÉCONOMIQUES DE LA  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Finances informe les opérateurs économiques concernés par l'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais qu'il ne sera pas procédé, pour les Bilans clos au 31 décembre 2013, à la réévaluation des actifs immobilisés des entreprises en raison du faible taux d'inflation qui a prévalu au cours de l'exercice considéré.

En conséquence, les agents économiques sont invités à maintenir à leurs valeurs antérieures les immobilisations acquises avant 2013 et à leurs valeurs d'acquisition, celles acquises au cours dudit exercice.

Fait à Kinshasa, le

11 FEB 2014

*Patrice KITEBI*

*Ministre Délégué*